

Article 1 - Objet

Ces conditions générales de vente (CGV) régissent l'accord existant entre le Client, agissant à titre professionnel, et La Sève – Greenworking® pour les services proposés, aux dates et conditions particulières mentionnées dans le devis.

La Sève – Greenworking® est une écoentreprise qui propose des espaces de travail dont le siège social est situé au 7 chemin de l'Ayrolle 31460 Caraman. L'entreprise est enregistrée sous le numéro 888 183 902 (SARL SKM) et est représentée par Séverine Moichine (gérante). Les locaux faisant l'objet du présent règlement intérieur sont situés à l'adresse : 3 bis chemin de Lancefoc, 31130 Flourens.

Article 2 - Définitions

Le « contrat » désigne les présentes CGV ainsi que le devis fourni, le tout accepté et signé par les deux parties dans les délais impartis par la proposition de services.

« Vous » ou le « client » désigne la personne morale ou physique souhaitant bénéficier des Services de La Sève – Greenworking® pour une location d'un bureau ou d'une salle pour l'organisation d'un évènement.

Article 3 - Le contrat

Article 3.1 - Prestation

La Sève – Greenworking® met à disposition des clients un espace de travail ainsi que les commodités qui y sont associées (cuisines, jardin, parking, coin détente, etc.) tel que défini dans le contrat et assure l'accueil des différents évènements organisés par ses clients (séminaire, évènement d'entreprises, soirées évènementielles, formations, etc).

Article 3.2 - Conclusion du contrat entre les parties

Le contrat est considéré comme valablement formé lors de la réception par La Sève – Greenworking® d'un original ou d'une copie du devis signé.

Le client, conformément à loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à partir du lendemain de la date de signature du contrat.

Article 3.3 - Modification du contrat

Le contrat pourra être modifié à la demande de l'une des parties, au moyen d'un accord écrit et signé des deux parties.

Tout changement effectué à la demande du client pourra faire l'objet de frais administratifs.

Article 3.4 - Droit de résiliation du contrat

Nous nous réservons le droit de résilier le contrat avec effet immédiat et sans indemnités, sur notification écrite, en cas de survenance d'un évènement de force majeure, telle que définie par la loi et/ou par la jurisprudence française ; ou si nous avons des raisons de penser que vous nous avez trompé au sujet de l'objectif de l'évènement et que l'utilisation de nos installations et services pourrait mettre en danger nos opérations ou notre réputation.

Article 4 - Réservation

Article 4.1 - Conditions de réservation

Pour la réservation d'un espace de travail à La Sève – Greenworking®, il est nécessaire de demander un devis directement sur le site web (www.laseve-toulouse.fr) ou par mail contact@laseve-toulouse.fr.

Toute réservation se fait par l'envoi du devis signé avec la mention « bon pour accord » à La Sève – Greenworking® par mail (contact@laseve-toulouse.fr), par téléphone (07 45 19 04 42) ou par courrier (La Sève – Greenworking®, 3 bis chemin de Lancefoc, 31130 Flourens) et n'est effective qu'à réception d'un acompte de 50% du devis TTC (règlement par virement).

Tout changement du nombre d'usagers doit nous être communiqué immédiatement par écrit et est soumis à l'acceptation préalable et écrite de La Sève – Greenworking®. Si le nombre augmente, sans demande de modification du devis, l'établissement mettra tout en œuvre pour accueillir les personnes supplémentaires et ne sera en aucune manière soumis à l'obligation de résultat. Lors des locations de salles, si vous avez choisi des pauses et/ou des services de restauration, le nombre de participants définitifs doit être communiqué 72h à l'avance. Sans quoi, la facture et la livraison seront établies sur la base du devis validé.

La Sève – Greenworking® ne peut garantir la disponibilité de la Greenerie à une date ou une heure déterminée.

Article 4.2 - Conditions d'annulation des réservations

Le client exerçant son droit de dédit devra notifier son désistement écrit à La Sève – Greenworking®. La réservation mentionnée dans le devis peut être annulée en tout ou en partie selon les conditions définies ci-après :

- Annulation à plus de 30 jours de la réservation : sans frais
- Annulation à moins de 30 jours de la réservation : avoir à hauteur des 50% de l'acompte

Si vous annulez plus de 50% des services réservés, nous nous réservons le droit d'augmenter les tarifs unitaires spécifiés dans la proposition de services, indépendamment des frais d'annulation applicable, le tarif initial étant déterminé en fonction du nombre de participants et de la taille des espaces.

Article 5 - Paiement

Article 5.1 - Les tarifs

Les tarifs de services sont précisés sur le site www.laseve-toulouse.fr et sur le devis établi.

En toutes situations, le devis prévaut sur les tarifs indiqués.

Article 5.2 - Révision des tarifs

Les prix des services de La Sève – Greenworking® peuvent faire l'objet d'une révision. La Sève – Greenworking® s'engage en informer les clients par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Les modifications des tarifs n'ont aucune incidence sur les réservations en cours, ils s'appliquent à toute nouvelle souscription de services après son entrée en vigueur.

Article 5.3 - Facturation et paiement

Les conditions de facturation négociées au moment de la proposition sont celles qui seront appliquées pour le contrat considéré.

Le client s'engage à payer tous les frais et charges comme stipulé dans le devis par virement.

Conformément à l'application des articles L441-3 et L441-6 du Code de Commerce, il est rappelé qu'en cas de retard de paiement sur chaque facture, une indemnité de recouvrement de 40 € pourra être exigée en sus des pénalités de retard.

Article 6 - Utilisation

Cf Règlement intérieur.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Cf Règlement intérieur.

Article 8 - Droit de modification des CGV

La Sève – Greenworking® se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment, en application d'une modification légale ou réglementaire qui s'imposerait à elle. Les modifications résultant d'évolutions de la réglementation et/ou liées à la sécurité des personnes et des biens seront mises en application immédiatement sans qu'il soit nécessaire de recourir à la signature d'un quelconque avenant.

Article 9 - Loi applicable et juridiction

Le contrat est soumis au droit français. À défaut d'accord amiable, tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution et/ou à la résiliation du contrat sera soumis aux tribunaux compétents du lieu de situation de La Sève – Greenworking®.

Article 10 - Entrée en vigueur

Les présentes conditions sont entrées en vigueur le 13/04/2023.